Contacts

Pôle d'appui à la scolarité de Jarville Sud

Ecoles, collèges et lycée de Crévic, Dombasle, Haraucourt, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Sommerviller , Varangéville et Ville-en-Vermois



Pas-jarville-sud@ac-nancy-metz.fr

Coordonnateur	Educateur
06 24 77 42 04	06 98 22 89 08

Plus d'informations sur les contacts
https://edurl.fr/0rQNmDZZ

Ensemble,
accompagnons la réussite
de chaque élève

Pôle d'Appui à la Scolarité

Un soutien pour les élèves, les familles et les enseignants

Circonscription de Jarville



ACADÉMIE DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

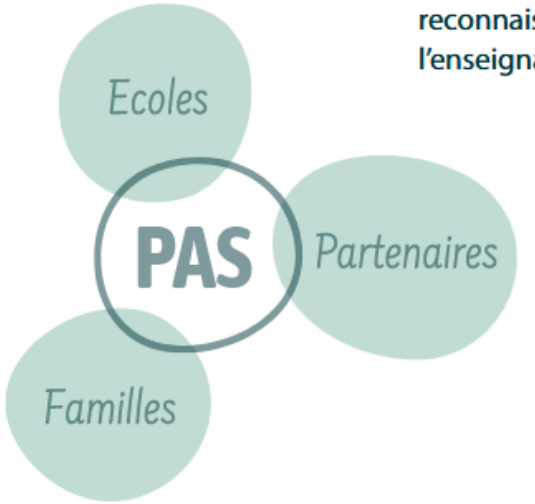


Qu'est-ce qu'un PAS *Pôle d'Appui à la Scolarité*

Un dispositif de proximité qui accompagne des élèves ayant des besoins particuliers dans leur parcours scolaire.
Un espace d'écoute, de dialogue et de conseil pour les familles et les enseignants.
Un appui complémentaire à l'école pour favoriser la réussite de chaque enfant.

Pour qui ?

Les familles : obtenir des conseils, comprendre les dispositifs existants, être accompagnées.
Les enseignants du 1er et 2nd degrés : bénéficier d'un soutien dans la mise en place d'aides pédagogiques, éducatives ou médico-sociales.
Les élèves : trouver des solutions adaptées à leurs besoins pour mieux réussir à l'école.



Quelles réponses possibles ?

- **Aménagements pédagogiques**
- **Attribution d'un matériel** pédagogique adapté
- **Soutien pédagogique et éducatif** par un personnel de l'Education Nationale
- **Soutien éducatif** par un personnel Médico-social

L'action du PAS ne se substitue pas au rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) dans la reconnaissance des situations de handicap et la proposition de réponses de compensation.

L'équipe du PAS

Un binôme de 2 professionnels Education Nationale et Médico-social qui peut :

- **Intervenir** directement auprès des élèves,
- **Mobiliser** localement, au sein de l'éducation nationale et/ou des établissements sanitaires et médico-sociaux, différents professionnels : de la pédagogie et des apprentissages, de l'éducation spécialisée, du soin et de la rééducation,
- **Accompagner**, si nécessaire, les démarches vers la reconnaissance d'un handicap en concertation avec l'enseignant référent.

Le parcours d'accompagnement

1. **Demande d'intervention**
2. **Rencontre avec la famille / l'établissement**
3. **Observations et évaluations des besoins**
4. **Plan d'action et accompagnement**
5. **Bilan**

Comment saisir le PAS ?



Remplir la fiche de saisine :
Initiée par la famille, élève majeur, établissement scolaire ou l'inspection.
Transmettre la fiche au PAS de votre secteur.

https://edurl.fr/YZM8Gyon

L'accord parental est indispensable pour toute observation ou adaptation